

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

INTRODUCTION

C'est l'article 11 de la loi portant sur l'administration du territoire (loi 92-125 du 6 février 1992) qui impose aux villes de plus de 3 500 habitants la tenue en Conseil Municipal d'un débat d'orientation budgétaire. La circulaire d'application du 31 mars 1992 et le règlement intérieur complètent cette loi 92-125.

Le débat a lieu en séance publique après inscription à l'ordre du jour. Il n'a aucun caractère décisionnel. Son organisation constitue néanmoins une formalité, préalable et substantielle, dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité. Sa teneur doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée, afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Il doit intervenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne donne pas lieu à un vote.

Un tel débat doit être un moment privilégié de la démocratie locale. Il contribue à ce titre à accroître la participation des conseillers municipaux à la préparation du budget et détermine aussi les orientations budgétaires. Il est un atout essentiel pour expliquer une politique à partir des données budgétaires : notamment conjoncture économique et dispositions de la loi de finances. Il donne une dimension d'orientation et de prospective par rapport au contexte économique et peut permettre d'introduire une portée pluriannuelle. Il permet également aux élus d'être informés sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il leur donne enfin la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de celle-ci. Il constitue ainsi une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Depuis la loi NOTRe (loi pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République) promulguée août 2015, le contenu du débat est plus prescriptif. En effet doivent être présentés dans le rapport les éléments suivants :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les changements relatifs aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre.
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses.
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives d'emprunt pour le projet de budget.

L'article 13 de la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 dispose également que les collectivités et groupements concernés par l'obligation de tenue d'un tel débat doivent, à cette occasion présenter leurs objectifs concernant :

- l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.

- l'évolution du besoin de financement annuel. Après une demande de précision auprès des services préfectoraux, il s'agit de l'endettement net, c'est à dire le montant des nouveaux emprunts de l'année n diminué du remboursement du capital de la dette.

De plus, pour les collectivités de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter les informations supplémentaires suivantes :

- la structure des effectifs de la collectivité.
- des éléments sur la rémunération du personnel.
- la durée effective du travail.
- la situation en matière d'égalité entre hommes et femmes.
- l'évolution prévisionnelle des dépenses et de la structure des effectifs pour le projet de budget.

Notre commune a une population inférieure à 10 000 habitants et n'est donc pas assujettie à cette obligation. Néanmoins, dans un souci de transparence, certaines informations concernant ce sujet seront abordées.

Enfin la situation de la collectivité en matière de développement durable ainsi que l'état d'avancement du schéma de mutualisation des services doivent être aussi abordés.

LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES

1) Le contexte macro-économique

En 2018, la croissance mondiale se serait élevée à 3.7% avec d'importantes disparités selon les zones géographiques. En effet, si les Etats Unis ont connu une croissance à 2.9%, celle de la zone Euro est prévue à 2.1%, tandis que la Chine connaît une forte expansion, bien qu'en baisse par rapport à celle de 2017, à 6.6%. Ces taux sont par ailleurs prévus en baisse en 2019 et 2020 tant au niveau mondial (3.5%) que pour les autres zones citées ci-dessus (zone Euro : 1.8% et 1.6% ; Etats-Unis : 2.7% et 2.1% ; Chine : 6% pour 2019 et 2020).

Le rebond du prix du pétrole avait entraîné une augmentation des taux d'inflation dans les pays de la zone Euro vers 2%, tout comme aux Etats-Unis (pour la première fois depuis 2012). Toutefois la baisse de ce prix depuis trois mois a permis en fin d'année une décélération de l'inflation à 1.8% dans la zone Euro pour 2018, anticipée à 1.6% en 2019 et 1.7% en 2020.

D'importants facteurs de risque sont perceptibles :

- Une intensification des tensions commerciales pourrait peser sur le commerce mondial, freiner la croissance et alimenter l'inflation.
- Le resserrement progressif des politiques monétaires, notamment aux Etats-Unis, et la hausse consécutive des taux d'intérêt pourrait engendrer une politique défavorable aux pays émergents en amputant fortement la croissance des pays émergents.
- Les risques politiques en Europe (Brexit, France et Italie) pourraient peser sur la croissance et la dette souveraine.
- Enfin une décélération plus importante que prévue de l'économie chinoise ne serait pas à exclure avec un risque de contagions à l'échelle régionale et vers les pays riches. Celle-ci pourrait par ailleurs être suivie d'une crise financière importante en raison de l'endettement massif de l'économie.

Paradoxalement, si le resserrement monétaire et la hausse des taux à long terme constituent des facteurs de risque sur la croissance mondiale, nous pourrions observer en cas de ralentissement de la croissance un reflux de ces taux notamment aux Etats-Unis. Il en est de même dans la zone Euro où le même phénomène pourrait entraîner un reflux ou une remontée plus limitée des taux à long terme.

2) Les collectivités locales et leurs besoins de financements

L'évolution de la conjoncture devrait être le principal déterminant de l'évolution des taux en 2019. Leur évolution reste liée à la mise en place progressive de la sortie des politiques monétaires accommodantes de la FED américaine et de la BCE européenne. Cette sortie devrait s'opérer très lentement de telle sorte que les taux ne seront que faiblement touchés. La remontée progressive des taux à long terme est plus limitée que prévu en raison du ralentissement de la croissance (en France, 1.7% en 2018 contre 2.2% en 2017). Ces derniers restent en effet à des taux historiquement bas et les taux fixes demeurent une bonne opportunité du fait de marges bancaires en baisse depuis la rentrée avec des taux actuels moyens à 1.416%.

Dans ce contexte, le choix de taux fixes à départ décalé ou avec une phase de mobilisation longue reste donc tout à fait pertinent, malgré une hausse légère du coût de départ décalé. Il peut être aussi intéressant d'opter pour une indexation à double phase (taux variable, puis taux fixe), le départ décalé permettant dans un premier temps de bénéficier des indices monétaires négatifs tout en sécurisant dès aujourd'hui un taux fixe performant.

Du côté des conditions financières proposées, une baisse des marges bancaires a été observée depuis la rentrée 2018. La moyenne des marges est de 0.576% pour des emprunts sur 15 ans et de 0.603% pour des emprunts sur 20 ans avec des offres les plus performantes aux alentours de 0.35%. De plus les exigences de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 plaident pour une baisse des conditions de marge bancaire. En effet les collectivités dont la situation financière est la plus dégradée devront prendre des mesures pour rétablir la situation et se limiter à une capacité de désendettement maximale.

Les marges des lignes de trésorerie se situent en moyenne et pour les villes de 5 à 10 000 habitants aux alentours de 0.70%. La baisse des frais et des commissions se poursuit également. Ainsi les commissions de non utilisation diminuent d'année en année. Près de la moitié des offres ne comportent plus de commission de non utilisation. Les frais d'engagement diminuent aussi autour de 0.10% en moyenne.

Les taux interbancaires, notamment révisables, se maintiennent à des niveaux très bas. Ainsi les taux fixes hors marge sont en moyenne de 0.94% sur 15 ans le 28 novembre 2018 contre 1.18% le 12 février 2018, tandis que l'Eonia, le T4M et l'Euribor 3 mois se situent respectivement au 1^{er} janvier 2019 à -0.3560%, -0.3608% et -0.3090% contre -0.3460%, -0.3411% et -0.3290% au 1^{er} janvier 2018. Il faut aussi rappeler que les marges ont continué de baisser. Cependant cette tendance à la baisse devrait se stabiliser en 2019. D'autres paramètres demeurent toutefois perfectibles comme les conditions de remboursement sur emprunt indexé et la période de préfinancement.

Par ailleurs, la formule de la mobilisation échelonnée jusqu'à 2 ans nous apparaît une bonne solution que la Ville de Le Portel a utilisé en 2017 et en 2018 pour son programme d'investissement afin d'ajuster au mieux son volume d'emprunt. Cette pratique pourrait être envisagée également pour l'aménagement de la place de l'église ou celui des quais bordant la plage qui vont s'étaler sur plusieurs années.

LES PERSPECTIVES DE LA LOI DE FINANCES 2019

1) Les nouvelles contraintes issues de la loi de programmation des finances publiques.

- En France, des indicateurs économiques en demi-teinte pour commencer 2019

La croissance du PIB devrait s'établir à 1.7% pour 2018, soit en nette baisse par rapport à 2017 (2.2%). Il est prévu de continuer sur le même rythme durant les trois années suivantes à 1.7%. L'inflation prévisionnelle est de 1.8% en 2018, tandis qu'elle devrait être de 1.4% en 2019.

- Une revalorisation forfaitaire en nette hausse basée sur l'inflation constatée

Il convient de noter ici que la revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité directe locale a été fixée à 1.022 pour 2019 alors qu'elle s'établissait à 1.012 en 2018. Les bases d'imposition augmenteront donc de 2.2% cette année. Depuis 2018, cette revalorisation est définie en fonction de l'inflation constatée (si positive) de novembre n-2 à novembre n-1 et non plus, comme jusqu'en 2017, en fonction de l'inflation prévisionnelle.

- Les principaux enseignements à retenir de la loi de programmation des finances publiques

La France est le seul pays de l'Union Européenne avec l'Espagne à être à ce point déficitaire. Afin d'échapper à d'éventuelles sanctions ou amendes, elle doit en effet présenter durant deux années consécutives un déficit public inférieur à 3% du PIB. Si des efforts importants ont été effectués depuis 2014 (de 3.9% en 2014 à 3.4% en 2016 ; 2.7 % en 2017 et 2.8% prévisible en 2018), le déficit prévisionnel s'est écarté pour 2019 de la limite des 3% à 3.2% en raison des décisions prises suite à la crise des Gilets jaunes.

En outre les collectivités locales sont « associées » au redressement des finances publiques à hauteur de 13 milliards d'€ entre 2018 et 2022, ce qui représente un effort plus important que sous le quinquennat de François Hollande (11.475 milliards). Cet effort se traduit par un double objectif au niveau national :

- la limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à +1.2% par an en valeur à périmètre constant.
- une réduction du besoin de financement (emprunts contractés-remboursements de la dette) de 2.6 Mds € par an pour arriver un désendettement total de 13 Mds € en 2022.

Cet objectif national s'apprécie en prenant en compte les budgets principaux et annexes des collectivités. Celles-ci ont en outre l'obligation de présenter leurs objectifs d'évolution à l'occasion du débat d'orientation budgétaire.

Parallèlement des contrats entre l'Etat et les plus grandes collectivités (pour les communes et EPCI à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal sont supérieures à 60 millions d'€ en 2016) devaient préciser les modalités selon lesquelles ces objectifs seraient atteints. Ils devaient déterminer sur le périmètre du budget principal :

- un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- un objectif d'amélioration du besoin de financement

- pour les collectivités dont la capacité de désendettement dépasse en 2016 le plafond national de référence (12 ans pour les communes), une trajectoire d'amélioration de ce ratio.

De manière volontaire, les autres collectivités pouvaient également signer un contrat avec l'Etat. Ces contrats sont conclus pour une durée de trois ans (2018 à 2020) et signés au plus tard à la fin du 1^{er} semestre 2018. Au total, sur les 322 collectivités concernées par cette contractualisation, 70% (228) se sont engagées dans la démarche.

Un mécanisme de bonus/malus est notamment mis en place en fonction de l'évolution du premier objectif. Si les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que l'objectif, il sera opéré une reprise financière de 75 % du dépassement dans la limite de 2% des recettes réelles de fonctionnement pour les collectivités ayant contractualisé. Pour celles qui n'ont pas contractualisé, la reprise sera intégrale toujours dans la limite des 2%. Celle-ci se fera sur les douzièmes de fiscalité. Si les dépenses augmentent moins vite que l'objectif, l'Etat accordera une majoration du taux de subvention pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

En revanche, pour les collectivités ayant dépassé le plafond national de référence de la capacité de désendettement, il n'y aura pas de sanction, simplement une demande d'explication à fournir.

2) L'évolution des concours financiers de l'Etat

L'enveloppe globale des concours encadrés de l'Etat se monte à 38,7 Mds €. La DGF s'établit à près de 27 Mds €. Les dotations d'équipement (DETR, DSIL, DPV) sont à 1.8 Mds €. Les allocations compensatrices sont en très légère augmentation, comme la DCRTP (compensation de la taxe professionnelle).

Selon les premières estimations de Finance Active établies en novembre dernier, soit avant le vote de la loi de finance 2019, la dotation forfaitaire de notre commune devrait être de 818 349 € contre 833 690 € en 2018 du fait de l'évolution de la population et d'un écrêtement précisé ci-dessous. Le montant de la population totale au 1^{er} janvier 2019 vient d'être connu. Il est de 9 367 habitants contre 9 355 habitants, soit une population quasiment stable. En revanche nous ne connaissons pas encore le nombre de résidences secondaires qui était de 178 en 2018. Cela signifie toutefois que les données ne devraient pas bouger beaucoup en 2019.

Cette baisse est partiellement compensée pour les collectivités les moins favorisées éligibles par un renforcement des dispositifs de péréquation :

- **Les dotations de péréquation verticale** seront encore en hausse, bien que cette augmentation soit plus faible que celle des années précédentes. Leur financement est opérée intégralement par écrêtement de la DGF du bloc communal.

- **La dotation de solidarité urbaine (DSU)** augmente en volume global de 90 millions. Le Portel devrait recevoir une DSU de 2 014 603 € contre 1 973 017 en 2018.
- **La dotation de solidarité rurale (DSR)** augmente en volume global de 90 millions. Le Portel devrait percevoir 699 100 € contre 650 052 en 2018.
- **La dotation nationale de péréquation (DNP)** devrait augmenter très légèrement. Ainsi Le Portel devrait recevoir 142 817 € contre 138 119 en 2018.

- **La péréquation horizontale** est définitivement figée à son niveau de 2016. Ainsi le montant du volume global du fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et

communales (F.P.I.C.) créé en 2012 pour limiter des fractures de richesse sur le territoire en instituant un principe de redistribution locale de la richesse nationale sur les collectivités les plus pauvres, se maintient au même niveau qu'en 2016, soit 1 milliard. Le montant reçu par Le Portel devrait donc se maintenir aux environs de 200 000 € (198 890 € en 2018). Tous les calculs de Finance Active seront affinés courant mars après la réunion du Comité des Finances Locales.

- **Le F.C.T.V.A.** : Son taux est maintenu à 16.404% en 2019 pour les dépenses d'investissement réalisées en 2017. On assiste depuis 2018 à un élargissement de l'assiette des dépenses éligibles. Désormais les dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisées à compter du 1^{er} janvier 2016 sont éligibles, l'objectif étant d'accompagner l'effort d'entretien et de réhabilitation du patrimoine des collectivités. De même les dépenses d'entretien de voirie deviennent éligibles.

Pour la Ville de Le Portel, il devrait passer de 502 025 € -dont 8 964 € en section de fonctionnement- en 2018 à environ 800 000 € en 2019, compte tenu de la très nette augmentation des investissements éligibles en 2017 par rapport à 2016.

- Enfin nous ne connaissons pas encore les recettes prévisionnelles concernant **la taxe d'aménagement**. En 2018, elles s'établissent à 42 761 € contre 56 021 en 2017.

3) La réforme de la taxe d'habitation

Un dégrèvement progressif sous condition de revenus est accordé au profit de 80% de la population en trois années (30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020). Il a même été envisagé un dégrèvement total pour l'ensemble de la population. Mais rien n'est encore acté à ce jour.

Cette mesure ne devrait donc pas avoir d'impact sur les finances locales au moins jusqu'en 2020. Il ne faudrait pas en effet que ce dégrèvement se transforme en compensation qui pourrait être rognée au fil des années. Dans les prochaines années, une refonte globale de la fiscalité locale est envisagée avec de nombreuses pistes de réflexion.

LE BILAN PROVISOIRE DE L'EXERCICE 2018

1) La section d'investissement

► Le total des dépenses d'investissement s'établit à 7 091 624.71 €.

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) se montent à 3 010 385.14 €, soit une baisse de près de 40% par rapport à 2017. Ces dépenses se décomposent de la façon suivante :

- *Chapitre 20* : 31 700.40 € (Frais d'études, licences, logiciels)
- *Chapitre 204* : 0.00 € (Subventions d'équipement versées)
- *Chapitre 21* : 821 285.49 € (Acquisition de matériel divers, de mobilier, d'immeubles, aménagements de terrains, travaux terminés sur bâtiments)
- *Chapitre 23* : 2 157 399.25 € (Travaux en cours sur terrains, bâtiments et voirie)

Parmi les principales dépenses, citons notamment:

- travaux de voirie et effacement de réseaux (939 360 €)
- aménagement place de l'Eglise, mise en lumière de l'église et parking Mgr Haffreingue (367 369 €)
- vidéo-vigilance (15 238 €)
- travaux, mobilier et matériel bâtiments administratifs (36 063 €)
- travaux, mobilier et matériel écoles, restauration et classes d'éveil (51 568 €)
- travaux et matériel équipements jeunesse et sport (227 128 €)
- matériel illuminations et éclairage public (14 496 €)
- aménagement Chaudron (152 513 €)
- aménagement plage (94 319 €)
- matériel ateliers et espaces verts (57 982 €)
- travaux concernant la rénovation urbaine du quartier Carnot (884 196 €) dont :
 - maison de la santé et petite enfance (72 819 €)
 - voirie et espaces verts Carnot (811 377 €)
- logiciels et matériel informatique (76 810 €)

Les travaux effectués et cités ci-dessus sont complétés par les travaux en régie qui s'élèvent en 2018 à 113 787 € contre 195 662 € en 2017. Ils ont concerné l'aménagement du restaurant Le Chant de l'Heurt (26 768 €), la mise en valeur de la station balnéaire (38 787 €), l'aménagement du local d'accueil du parc de la Falaise (19 412 €), la rénovation de couloirs à l'école Vallois (23 878 €), l'aménagement de la structure modulaire du Chaudron (3 231 €) et celui de la cave du service informatique (1 711 €).

Les échéances d'emprunts en capital auxquelles on ajoute le remboursement d'une grande partie du prêt-relais (750 000 € sur 1 000 000 €) s'établissent à 2 338 728.26 €.

Le déficit d'investissement reporté 2017, quant à lui, s'élève à 1 539 008.20 €.

Enfin le montant des opérations d'ordre (dans lesquelles sont inclus les travaux en régie) est de 202 855.11 € (ch. 040).

► Les recettes réelles, quant à elles, s'élèvent à 3 434 452.27 €, dont le F.C.T.V.A. (493 062.16 €), la taxe d'aménagement (42 761.57 €), les subventions (923 781.52 €), des opérations de régularisation du ch. 23 pour remboursement d'avances forfaitaires (39 878.15 €), le produit des emprunts (1 950 000 €, dont 1 000 000 € du prêt-relais déjà remboursé à hauteur de

750 000 €), l'opération sous mandat concernant la rue Carnot en liaison avec la ville d'Outreau (24 847.02 €) et les remboursements d'instruments de musique (648 €).

A celles-ci, il convient aussi d'ajouter l'excédent de fonctionnement capitalisé (1 357 407.24 €) et les opérations d'ordre du ch. 040, dont les amortissements (855 986.53 €).

2) La section de fonctionnement

IMPORTANT : L'exercice 2018 n'étant pas encore définitivement clôturé, les montants indiqués ci-dessous sont encore susceptibles de quelques modifications.

► **Le total des dépenses de fonctionnement**, hors dépenses d'ordre, devrait être de 14 977 141 € contre 15 462 458 € en 2017, soit **une forte baisse de 3.14%**.

La répartition entre les différents chapitres est la suivante :

011	Charges de fonctionnement des services	:	2 935 934 €
012	Charges de personnel	:	8 964 858 €
65	Subventions aux associations, participation piscine et CCAS, reversement contrat enfance, indemnités élus etc....	:	2 202 972 €
66	Charges financières	:	670 428 €
67	Charges exceptionnelles (dont bourses)	:	195 248 €
014	Atténuations de produits	:	7 701 €

> Il convient de souligner que le chapitre 011, après une augmentation modérée en 2017 (+1.99%), enregistre cette fois une forte baisse (-5.31%) et ceci malgré la poursuite de l'effort accompli sur les travaux en régie. Cet effort sera poursuivi et accentué durant les prochaines années partout où cela sera possible afin de dégager des économies non négligeables et de mettre ainsi en valeur le personnel mobilisé.

Notre priorité doit être d'entretenir notre patrimoine afin de mieux le valoriser.

> Pour ce qui concerne l'évolution des frais de personnel, nous pouvons constater une forte baisse (-5.28%) après les -0.95% de 2015, -0.56 % de 2016 et +2.12% de 2017 et ceci en dépit de l'effet G.V.T. (glissement-vieillessement-technicité) et de l'augmentation de la cotisation retraite, de la hausse de la CSG et de l'indemnité compensatrice correspondante.

Ce résultat est le fruit d'une rationalisation accrue des dépenses de personnel au sein des différents services municipaux qui s'est poursuivie en 2018 avec la réorganisation de plusieurs services. Il est aussi le résultat de la réduction importante du nombre de contrats aidés qui a eu cependant comme conséquence le recours au personnel d'une association intermédiaire. Enfin la formation est toujours encouragée.

> Le chapitre 65 connaît une hausse de 3.03% en raison principalement de l'augmentation de la participation pour la piscine intercommunale et de celle du reversement au CCAS du contrat enfance jeunesse et du succès toujours croissant de l'opération Architectures et Couleurs Porteloises et en dépit de la forte diminution de la subvention accordée au CCAS pour la seconde année consécutive (-12.84%).

> Les charges financières du chapitre 66 diminuent également comme les années précédentes (-6.65%). Ce recul est dû à la baisse des taux révisables et des marges (voir page 3), à une bonne négociation lors de la contraction des nouveaux emprunts et au vieillissement de la dette.

> Le chapitre 67 augmente fortement en raison de deux opérations exceptionnelles suite au transfert à la CAB de l'excédent de fonctionnement du budget Assainissement (94 347.31 €) et suite à un reversement à la CAB d'un trop versé par elle sur la dotation de compensation 2017 (74 343.32 €).

> Enfin les atténuations de produits du chapitre 014 d'un montant global de 7 701 € comprennent des dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (3 139 €) et des reversements de taxe de séjour concernant l'aire de camping-car à l'office de tourisme du Boulonnais (4 562 €).

► **Les recettes de fonctionnement**, hors opérations d'ordre et excédent, s'élèvent à 17 018 419 € contre 17 761 783 € en 2017, soit **une baisse de 4.19%**.

La répartition entre les différents chapitres est la suivante :

013	Remboursement des frais de personnel	:	551 675 € (-45.08%)
70	Produits des régies	:	885 239 € (- 1.33%)
73	Impôts et taxes	:	9 642 767 € (- 0.50%)
74	Dotations, subventions et participations	:	5 478 887 € (+2.47%)
75	Revenus des immeubles	:	236 716 € (+3.92%)
76	Produits financiers	:	3 €
77	Produits exceptionnels (cession d'immobilisations) et remboursement de sinistres	:	223 133 € (-62.43%)

> Le chapitre 70 enregistre une baisse peu significative de 1.33%.

> Le chapitre 73 demeure presque stable (-0.50%) du fait de l'augmentation du produit des impôts directs (+105 000 €) et en dépit de la baisse de la dotation de compensation (-74 000 €) suite aux transferts des compétences ordures ménagères et tourisme. Les FPIC diminuent aussi de 25 000 € tout comme la taxe additionnelle aux droits de mutation (-47 000 €). Nous subissons sur ce chapitre une perte de 49 000 € entre 2017 et 2018.

> Le chapitre 74 augmente de 131 000 €, soit (+2.47%) en dépit de la diminution de la dotation forfaitaire de 35 000 €, de la dotation nationale de péréquation de 8 000 € et du remboursement des contrats d'avenir de 37 000 € compensée par l'augmentation de la dotation de solidarité rurale de 22 000 € et de la dotation de solidarité urbaine de 47 000 €.

On remarque aussi la hausse des recettes provenant de la dotation politique de la ville versée en fonction de l'avancée des travaux éligibles à cette dotation (+140 000 €). Il convient d'ajouter également que nous avons rattaché à l'exercice 2018 pour un montant de 351 000 € des subventions de cette même dotation politique de la ville en attente depuis octobre suite à l'absence de crédits sur cette enveloppe budgétaire de l'Etat. De même nous n'avons pas encore reçu le versement de la Région concernant la participation de celle-ci aux frais de fonctionnement de la salle de sport Le Chaudron en 2017 (135 492 €). Nous avons donc procédé logiquement au rattachement de cette recette sur 2018.

> Le chapitre 75 qui concerne les revenus provenant des immeubles appartenant à la Ville et des locations de salles évolue favorablement. Le montant passe ainsi de 227 782 € à 236 716 €.

> Le chapitre 77 est notamment marqué par la vente de deux propriétés de la commune non productives de loyers : un terrain destiné à la construction d'une maison rue Claude Debussy à Outreau pour 75 000 € et une maison située au 30 rue Libert pour 81 615 €. Nous avons aussi vendu d'anciens véhicules et du matériel usager pour 23 000 €. En outre nous avons touché 32 459 € de remboursement de sinistres au titre des assurances.

> Enfin les remboursements de frais de personnel partagés entre les chapitres 013 et 74 se montent à 596 042 € contre 1 095 131 € en 2016, soit une baisse de près de 500 000 € (-45.57%).

3) La synthèse

Notre épargne brute (recettes réelles de fonctionnement hors produit de cessions – dépenses réelles de fonctionnement) est positive à 1 864 594 € contre 1 750 062 € en 2017, tandis que **notre épargne nette disponible** (épargne brute – capital de la dette à rembourser) est **positive à 275 865 €** contre **285 423 €** en 2017.

Si nous comparons les chiffres de 2018 avec ceux de 2013, nous pouvons observer une nette diminution des dépenses réelles de fonctionnement de 5.59% avec une baisse des chapitres 011, 012, 65 et 66 respectivement de 1.64%, 3.50%, 11.46% et 37.13%. De leur côté, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 1.81% en dépit d'une baisse du chapitre 013 (-48.61%) compensée par la hausse ou la stagnation des autres chapitres.

4) L'endettement de la commune

Nous avons limité au mieux le volume des emprunts (1 200 000 €) eu égard au montant des investissements réalisés (3 010 385 €) et aux subventions reçues ou rattachées à l'exercice (1 854 064 €) et en sachant que les 250 000 € du prêt-relais seront remboursés en 2019. Les emprunts d'aujourd'hui étant les impôts de demain, nous devons en effet les limiter au maximum et ainsi poursuivre notre désendettement.

Cependant il est difficile de parvenir à l'équilibre d'un compte administratif lorsque plus de 1 000 000 € de subventions provenant principalement de l'Etat sont en attente de versement depuis plusieurs mois.

En 2018, nous avons utilisé deux emprunts contractés cette même année et classés 1A selon la charte Gissler avec une phase de préfinancement. En voici le détail :

- un prêt auprès du Crédit Agricole de 600 000 € sur 15 ans avec un taux révisable basé sur l'Euribor 3 mois (flooré à 0%) + une marge de 0.47%, soit un taux actuel de 0.47%. La phase de préfinancement s'achève au plus tard le 15 avril 2019. Un versement de 400 000 € a été effectué le 20 décembre dernier.

- un prêt auprès de la Société Générale de 1 200 000 € sur 15 ans avec un taux révisable basé sur l'Euribor 3 mois (flooré à 0%) + une marge de 0.45%, soit un taux actuel de 0.45%. La phase de mobilisation s'achève le 1^{er} septembre 2020 et s'étale donc sur trois exercices. Un premier tirage de 550 000 € a été demandé le 21 décembre dernier.

Nous avons aussi contracté un prêt-relais auprès de La Banque Postale d'un montant de 1 000 000 € sur 2 ans avec un taux fixe de 0.30%. Ce prêt-relais a été signé en juin dernier pour pallier les importants retards dans le versement des subventions. Il est remboursable à chaque échéance trimestrielle en fonction des possibles rentrées de subventions. Nous avons d'ailleurs remboursé le 21 septembre 250 000 € et le 21 décembre 500 000 €. Il reste donc à rembourser 250 000 € qui le seront en fonction des prochains versements de subventions. Le montant des frais financiers inhérents à cette opération s'est élevé en 2018 à 2 312.50 €.

Sur les cinq dernières années, notre endettement a diminué de plus de 1,26 M€. Depuis 2016, ce mécanisme de désendettement s'est ralenti du fait du « pic » en matière d'investissement et principalement la fin des travaux de l'ANRU incluant la Maison de la Petite Enfance et de la Santé. Il semble cependant repartir en 2018.

Année	Nouveaux emprunts	Capital remboursé	Différence
2014	588.638 €	1.184.705 €	- 596.067 €
2015	750.000 €	1.238.012 €	- 488.012 €
2016	1.250.000 €	1.399.939 €	- 149 939 €
2017	1.400.000 €	1.462.256 €	- 62.256 €
2018	1.200.000 €	1.586.345 €	- 386.345 €
TOTAL	5.188.638 €	6.871.257 €	- 1.682.619 €

Le taux moyen de cette dette est de 3.33% au lieu de 3.49% il y a un an.

**** A voir en page annexe la synthèse de Finance Active.**

A la lecture de ces tableaux et diagrammes, nous pouvons nous apercevoir de l'effort accompli par la municipalité pour diversifier les types de risque. Ainsi le taux fixe passe de 48.4% à 45% en baisse de 3.4 points par rapport à 2017, tandis que le taux variable augmente de 4.1 points. Enfin les emprunts à taux plus risqué reculent progressivement d'année en année (-1.1 point). Cet effort sera maintenu durant les prochaines années et nous permettra ainsi de diminuer encore notre taux moyen de dette.

En 2018, nous avons conclu deux lignes de trésorerie : la première avec la Société Générale d'un montant de 1 500 000 € et un taux d'intérêt basé sur l'Euribor 1 mois +1.00%, la seconde avec la Banque Postale de 200 000 € et un taux d'intérêt basé sur l'Eonia + 0.67%. Les frais inhérents à celles-ci s'élèvent en 2018 à 22 016 € contre 20 266 € en 2017, l'ensemble en frais de commission, de virement et de réservation et en décompte des intérêts.

Tout ceci demande une gestion quotidienne de notre trésorerie qui demeure toujours un des chantiers importants de notre stratégie financière et qui nécessite une collaboration assidue avec le Trésor Public et nos différents partenaires financiers.

LES PERSPECTIVES DE L'ANNEE 2019

La perspective d'un contrôle accru de l'Etat sur les finances de nos collectivités (limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et de notre endettement) par le biais de la loi de programmation des finances publiques doit plus que jamais nous inciter à poursuivre et accentuer l'effort de rationalisation budgétaire. Celui-ci accompagnera en particulier notre politique d'investissements qui sera menée en 2019.

1) La section d'investissement

Dès son arrivée, la nouvelle équipe municipale a commencé l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement (le P.P.I.) pour une programmation la plus équilibrée possible des différents investissements nécessaires aux besoins des habitants de notre Ville. Ce P.P.I. couvre la période de 2014 à 2021. Il permet d'avoir une vision la plus simple possible de nos possibilités de financement (subventions, emprunts) et ainsi de lisser au mieux nos investissements tout en prêtant attention à l'évolution de notre endettement. Il est amendé plusieurs fois par an afin de prendre en compte les impératifs budgétaires.

Il a intégré notamment un important programme de voirie, un aménagement de la place de l'église, des travaux d'assainissement (bassins de rétention), la poursuite et la terminaison du programme de rénovation urbaine du quartier Carnot, le paiement de la participation de la Ville de Le Portel à la construction du Chaudron, des travaux dans les bâtiments scolaires et sportifs et dans les logements appartenant à la Ville, le renouvellement normal du matériel et du mobilier des différents services de la commune ainsi que celui des véhicules.

Il reprend maintenant un des objectifs phares de ce mandat : la revitalisation de la station balnéaire avec tous les aménagements qui en découlent : construction de balcons sur la mer, aménagement des quais longeant la plage et mise en place de nouvelles infrastructures sur les promenades bordant cette plage.

Parallèlement à ce P.P.I., une prospective financière de 2014 à 2021 a été élaborée et ajustée chaque année. Celle-ci accompagne en fait le P.P.I. et permet de suivre l'évolution des différentes dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement ainsi que celle des différentes épargnes, dont l'épargne nette qui permet l'autofinancement de nos investissements.

Le programme d'investissement 2019 s'inscrit pleinement dans ce P.P.I. Il a été établi en tenant compte des contingences budgétaires qui s'imposent notamment en raison de la capacité d'emprunt extrêmement ténue de la collectivité et du contrôle renforcé de l'Etat sur les finances des collectivités.

Il sera principalement marqué par deux dossiers majeurs qui sont, d'une part, la revitalisation de la station balnéaire et, d'autre part, la poursuite du réaménagement de la place de l'église commencé en 2018 et qui s'échelonne sur les quatre prochaines années.

A ces dossiers, il est nécessaire d'ajouter la poursuite de la réfection des voiries de la commune.

► le réaménagement de la place de l'Eglise

Ce programme d'investissement va rentrer dans sa seconde phase de réalisation avec principalement la requalification du jardin public (montant estimatif : 660 000 € – DSCE sollicitée : 165 000 €).

Pour ce projet , la collectivité va déposer prochainement une fiche action auprès de la Région dans le cadre du dispositif « revitalisation des centres villes ».

➤ **La revalorisation du front de mer :**

La première phase des travaux consistera en la réalisation de deux balcons sur la mer qui permettront de renforcer l'attractivité du quai Dugay Trouin. Il est ensuite prévu pour celui-ci une complète réfection de la voirie avec la suppression des trottoirs et la mise en place d'un mobilier urbain plus adapté (coût estimatif :125 000 €).

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal , a été présenté le dossier de financement sollicité auprès de l'Europe intitulé SUFUSE (INTERREG France Manche Angleterre).

➤ **Les autres investissements**

- La réfection du pont Saint-André (coût estimatif : 70 000 €).

- L'aménagement du cadre de vie quartier des résidences (transformation d'une friche en espaces verts). Le montant prévisionnel est de 31000 € (DPV sollicitée : 20 600 €.

- Le réaménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville (services administratifs et hall d'entrée) (coût estimatif : 60 000 €).

- La création d'une salle d'exposition du patrimoine maritime portelois (coût estimatif : 48 000 €)
Pour ce projet, un dossier européen FEAMP a été déposé (montant de la subvention sollicitée: 38 600 €).

- Un programme de réfection de voiries sera aussi effectué en 2019. Il reprend les rues suivantes :

*La rue Carnot : les travaux de réfection de cette voirie qui ont fait l'objet d'un groupement de commande avec la ville d' Outreau ont démarré fin de l'exercice 2018 et feront l'objet d'un mandatement sur le BP 2019 après complète réalisation.

*L'aménagement partiel de la rue Charles Lamarre pour 304 000 € (FDE sollicitée : 58 000 € et subvention DPV 2019 demandée de 185 000 €.).

- Il est prévu le remplacement de 43 mâts d'éclairage public pour un montant estimatif de 252 263 € avec une demande de participation envisagée au titre de la DETR à hauteur de 25% et de la FDE (33 000 €).

- Des travaux consécutifs à l'agenda d'accessibilité programmé doivent aussi être inscrits jusqu'en 2021 pour environ 100 000 € par an.

- Des travaux seront entrepris dans plusieurs équipements ou aires sportifs :

* Après la démolition des vestiaires du stade André Lefèvre, il est nécessaire de réaliser de nouveaux vestiaires. Des structures modulaires seront achetées. Coût estimatif : 300 000 €. Des demandes de subvention vont être sollicitées au titre de la DPV et auprès de la Fédération Française de Football.

* Une aire multisports sera aménagée sur le quartier Henriville pour un montant de 181 000 € avec une subvention DPV de 80 988 € et une demande de participation de la Région pour 40 000 €.

* Il est prévu un city stade pour 106 000 € avec une subvention DPV de 85 440 €.

* La salle Léo Lagrange fera l'objet d'une réfection. Montant prévisionnel des travaux: 300 000 € (DPV sollicitée à hauteur de 240 000 €).

- Un programme de vidéo-vigilance est prévu rue Chateaubriand (coût estimatif : 9 500 €).

> Pour les besoins en matériel de l'ensemble des services, nous inscrivons chaque année des crédits nécessaires pour une somme d'environ 200 000 €.

Comme nous pouvons le constater, l'exercice 2019 connaîtra encore un plan de charge en investissements conséquent, certains travaux n'étant entrepris dans l'année qu'en fonction de nos possibilités budgétaires de façon à poursuivre notre désendettement. Nous prévoyons en effet d'emprunter 1 000 000 €.

> Enfin le remboursement du capital de la dette sera de 1 660 000 €.

2) La section de fonctionnement

Les grandes lignes de la section de fonctionnement sont reprises dans la prospective financière déjà évoquée ci-dessus.

Les dépenses

- Un principe essentiel :

L'intégration dès le budget primitif des dépenses connues ou prévisibles et ceci dans le but d'améliorer notre situation financière et d'avoir une meilleure lisibilité. Les services ont ainsi la possibilité de projeter leur budget sur une année entière.

- **Une rigueur plus que jamais renforcée** dans l'attribution des crédits du B.P. sera nécessaire en raison des contraintes imposées par l'Etat concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

Le montant global des dépenses réelles de fonctionnement peut être évalué dans une fourchette allant de 15 100 000 € à 15 200 000 € pour l'exercice 2019.

➤ Pour le **chapitre 011 « Charges à caractère général »** : celui-ci devrait connaître une stagnation par rapport aux dépenses de l'année 2018. Après l'effort important de rationalisation réalisé sur ce chapitre par l'ensemble des services municipaux en 2014 et 2015 (-9% 2013/2014 ; +1% 2014/2015), il avait été décidé de procéder à un vaste programme de rénovation de notre patrimoine communal en 2016, d'où la forte augmentation des dépenses sur ce chapitre en 2016 (+10,60%). Cet effort s'est poursuivi en 2017 et en 2018 avec de nombreux travaux dans les bâtiments communaux (voir travaux en régie page 7) et, malgré cela, une hausse modérée de 1.99% en 2017 et une forte baisse en 2018.

FOCUS SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

La collectivité entend poursuivre en 2019 ses actions en faveur du développement durable avec pour principale ambition de maîtriser encore davantage les dépenses inhérentes aux fluides. Des actions concertées vont de nouveau être lancées dans plusieurs domaines en vue de réduire ces dépenses.

Pour cela un crédit spécifique de 20 000 € sera à nouveau inscrit au B.P. 2019. Cette somme permettra la poursuite de l'installation de mousseurs et d'économiseurs d'eau dans les toilettes des différents bâtiments communaux. En outre après la captation d'eau de source pour l'arrosage à la plage, une pompe va être installée pour rendre opérationnelle la cuve de la médiathèque.

En ce qui concerne l'éclairage public, la campagne de remplacement progressif des anciens poteaux d'éclairage public va se poursuivre par la pose de candélabres munis de LED beaucoup moins énergivores. Ce nouveau type d'éclairage permet la réduction de l'intensité lumineuse à certaines heures et son rétablissement par le biais de détecteurs de présence. Après l'installation en 2017 et 2018 dans les rues Pierre Brossolette, Livenais, des Mineurs, de Verdun, Georges Honoré et Jean-Baptiste Gournay, seront pourvus de ce même type d'équipement en 2019 les quais Duguay Trouin et de la Vierge, le boulevard Pasteur et l'avenue Joffre. Les lampes à mercure restantes continuent d'être progressivement remplacées.

Des actions de sensibilisation sur les consommations d'eau, de carburant et d'électricité et sur le chauffage se poursuivent à destination des agents, des associations ou du public par le biais d'affichettes ou de formations spécifiques. Ainsi les agents seront sensibilisés à « l'éco-conduite » des véhicules municipaux. Une campagne de sensibilisation du personnel d'entretien pour l'utilisation de nouveaux produits moins toxiques est en cours tandis que des produits d'entretien naturels sont fabriqués depuis 2018 par l'Espace Carnot et pour certains revendus à la Ville. En outre la campagne d'affichage et de sensibilisation en faveur de la transition énergétique à destination des habitants va s'amplifier.

Par ailleurs, dans un souci de rationalisation des consommations d'eau, nous envisageons d'engager des travaux de réfection des sanitaires de l'Espace Carnot et des vestiaires des ateliers. Enfin il convient de souligner qu'une réflexion est en cours pour une végétalisation partielle du cimetière permettant ainsi de ne pas recourir à l'utilisation de produits phytosanitaires toxiques désormais interdits à la vente.

Des bacs à marée et des bacs de tris sélectifs vont être installés sur la plage tandis que des nettoyages raisonnés et manuels de la plage sont mis en place en partenariat avec le Parc Naturel Régional et différentes associations porteloises. En outre deux véhicules électriques de la CAB ont été achetés et il est envisagé d'en acquérir d'autres dans les prochaines années.

► **Le chapitre 012 « charges de personnel »** : Après avoir connu une baisse significative en 2015 et en 2016 et une progression limitée en 2017, ces charges ont fortement diminué en 2018 (-5.28%).

Pour 2019, nous envisageons une légère augmentation des crédits de ce chapitre par rapport au CA 2018 (+1%). Les perspectives pour cette année tiendront compte :

- de la nouvelle organisation des services
- de la poursuite de la réduction du nombre de contrats aidés
- du gel du point d'indice
- du GVT (glissement vieillesse technicité)

Une grande vigilance devra être observée afin de conserver des marges de manœuvre permettant d'effectuer les recrutements nécessaires au fonctionnement des services et répondre aux enjeux de modernisation et de qualité du service public.

La maîtrise de cet important poste budgétaire est devenue incontournable et les décisions prises depuis le début de la mandature qui ont pris leur plein effet en 2015, seront maintenues et amplifiées. La mutualisation entre les services continuera à être recherchée partout de manière optimale.

FOCUS SUR LE PERSONNEL (comme indiqué en préambule de ce document)

1°) Evolution des dépenses de personnel depuis 2013

2013 : 9 289 862 €
2014 : 9 409 438 €
2015 : 9 320 419 €
2016 : 9 268 124 €
2017 : 9 464 587 €
2018 : 8 964 858 €
2019 : 9 070 000 € (estimations)

2°) Structure des effectifs au 31 décembre 2018

181 titulaires (5 agents en catégorie A, 24 en catégorie B et 152 en catégorie C)
28 non-titulaires, dont 2 sur un emploi permanent
29 contrats aidés dont : 19 parcours emploi compétence (PEC)
2 emplois d'avenir
8 contrats uniques d'insertion (CUI)

3°) Etat des lieux sur la parité hommes-femmes au 31 décembre 2018

A cette date, la collectivité employait 90 femmes et 93 hommes sur un emploi permanent (titulaires et non titulaires).

► Pour **le chapitre 65 « autres charges de gestion courante »** qui comprend principalement les participations de la commune au CCAS et au SILPO, le reversement d'une partie du Contrat Enfance Jeunesse au CCAS et les subventions aux associations, il est envisagé une hausse des crédits budgétaires par rapport au CA 2018 de 100 000 €. Celle-ci est provoquée par la progression de la subvention au CCAS consécutive à l'augmentation du loyer du Foyer Léon Gournay par Pas de Calais Habitat. Cette même augmentation est la conséquence des travaux importants intervenus dans ce Foyer, mais aussi de l'obligation de nommer un responsable à la tête de cette structure.

► Quant au **chapitre 66 « charges financières »**, il devrait connaître mécaniquement une baisse des intérêts d'emprunts comme chaque année aux environs de 600 000 € en raison du moindre recours à l'emprunt ces dernières années, des taux révisables négatifs, des marges et des nouveaux taux fixes plus bas et du vieillissement de l'encours de la dette.

En revanche, bien que les délais de versement des différentes subventions déjà évoqués précédemment demeurent importants, nous devrions utiliser un peu moins nos lignes de trésorerie durant le premier semestre 2019. Des lignes pas utilisées entièrement actuellement, des travaux plus étalés dans le temps et des subventions en instance de paiement devraient donc nous permettre de parvenir à un coût de celles-ci moins importants aux alentours de 18 000 €. Nous pouvons donc nous attendre à une légère baisse des dépenses de ce chapitre (de -50 000 €).

b) Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement de 2018 hors cessions sont estimées entre 16 500 000 € et 16 700 000 € tant certains paramètres semblent incertains. Elles se décomposent comme suit :

► **Le chapitre 73 « Impôts et taxes »** : Nous n'avons pas encore reçu évidemment d'information concernant nos bases prévisionnelles d'imposition 2019. Nous prévoyons par prudence une stagnation de celles-ci auxquelles nous ajouterons la revalorisation forfaitaire de 2.2% décidée par l'Etat et déjà annoncée précédemment. Par ailleurs, il convient de rappeler que le maintien des taux de fiscalité à leur niveau actuel sera proposé lors de la présentation du BP 2019 comme depuis le début du mandat municipal.

Nous tablons sur un F.P.I.C. et une taxe additionnelle aux droits de mutation stables.

La dotation de compensation de la CAB qui a diminué en 2018 du fait du transfert des compétences tourisme et collecte des ordures ménagères devrait se stabiliser à 2 748 751 €.

Ce chapitre pourrait donc connaître une augmentation de 150 000 € par rapport au CA 2018.

► **Le chapitre 74 « Dotations et participations »** :

Les dotations de l'Etat seraient, selon les premières estimations, en légère hausse (+75 000 €). Voir ces estimations pages 5 et 6.

Nous n'avons aucune information concernant les allocations compensatrices qui devraient cependant continuer à diminuer. La dotation politique de la ville sera probablement conséquente du fait des travaux importants éligibles à cette dotation. Cependant le montant sera en nette diminution du fait des sommes déjà perçues ou demandées en 2018 (-270 000 €).

Globalement ce chapitre devrait donc subir une baisse d'au moins 220 000 €.

► Pour les autres chapitres, il est encore difficile de fixer une tendance certaine. C'est pourquoi nous avons tablé au nom du principe de précaution pour un recul d'environ 145 000 €. En effet le produit des régies devrait rester légèrement augmenter du fait des recettes des classes d'éveil (+15 000 €) . Les recettes du chapitre 013 liées aux contrats aidés et aux traitements des titulaires devraient encore diminuer de 175 000 €, en raison de la baisse progressive du nombre de contrats aidés et des trois capital-décès versés en 2018. Le chapitre 75 concernant les locations de logements ou de salles et les redevances d'occupation pour la salle du Chaudron devrait augmenter de 15 000 €. En outre quelques cessions permettront d'autofinancer une partie de nos investissements projetés.

FOCUS SUR LA MUTUALISATION DES SERVICES (comme indiqué page2)

Dans le cadre de la mutualisation communautaire, la ville de Le Portel a répondu favorablement en 2017 à la proposition d'adhérer à l'Assistance à Maîtrise d'ouvrage en vue de la création d'un groupement de commande en matière de télécommunication (téléphonie, internet et mobiles).

11 collectivités dont la CAB ont décidé collectivement de s'engager dans cette démarche. Le groupement de commande est porté par le coordinateur « ville de Boulogne sur Mer ». La consultation commune à l'issue de celle-ci va nous permettre de réaliser des économies substantielles dans cet important domaine (-30 000 €).

Avant de conclure, il est désormais obligatoire de présenter l'évolution et les objectifs concernant ces deux ratios. Comme nous pouvons le constater, l'évolution du premier reste toujours inférieure au 1.20% déterminé par la loi de programmation (voir page 4).

	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u> (estimations)
Total Dépenses réelles de Fonctionnement (DRF)	15 864 163	15 454 640	15 168 303	15 345 738	15 462 458	14 977 141	15 150 000
Evolution des DRF (en %)	1,13	-2,58	-1,85	1,17	0,76	-3.14	1.15

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	estimations 2019
Remboursement capital	1 104 325	1 184 705	1 238 012	1 399 989	1 462 256	1 586 345	1 660 000
Emprunts souscrits	1 325 980	588 638	750 000	1 250 000	1 400 000	1 200 000	1 000 000
Endettement net (emprunts souscrits – remboursement du capital)	221 655	-596 067	-488 012	-149 989	-62 256	-386 345	-660 000

Ce tableau montre que notre endettement diminue depuis 2014. Notre capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute) est de 10.35 années (11.08 en 2017), alors que le plafond national de référence de 2017 pour ce ratio est de 12 années. Nous sommes donc en-deçà du seuil critique. Cependant le désendettement de la commune doit être poursuivi en 2019 et durant les années futures.

CONCLUSION

Les mesures d'économies prises par notre gouvernement depuis 2015 demeurent d'actualité et la baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités s'inscrit totalement dans cette logique. Depuis

2017, un facteur supplémentaire vient encore compliquer un peu plus la gestion d'une commune telle que la nôtre : les délais imposés pour les versements de subventions pour lesquelles un engagement a été donné et enregistré.

Pour cette année 2018, et si nos estimations s'avèrent correctes, également pour 2019, la baisse de notre dotation forfaitaire est, fort heureusement, compensée par un renforcement des dispositifs de péréquation dont nous bénéficions.

L'exercice 2018 sera malgré tout encore excédentaire. Nos indicateurs financiers n'ont jamais été aussi bons depuis de nombreuses années, ils sont le résultat d'une politique d'investissement réfléchie et contrôlée, d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement quotidienne, d'une présence permanente des élus sur le terrain et d'une véritable implication du personnel communal.

Pour mémoire, rappelons les éléments chiffrés de cet exercice 2018 :

1/ Remboursement de 1.586.345 € de capital de la dette qui permet à notre endettement de diminuer légèrement. C'est donc un désendettement de plus de 1,6 million d'euros qui est constaté sur les cinq derniers exercices écoulés et cela malgré un investissement soutenu et orienté en direction des besoins de notre population.

2/ Diminution nette des charges de fonctionnement de 3,14%, soit -485 K€ qui traduit une maîtrise parfaite des dépenses budgétaires. Le chapitre relatif aux charges de personnel est en forte baisse (-5.28%).

3/ Les produits de la section de fonctionnement hors cessions baissent de 2.15% soit -371 K€. Pour mémoire, au cours de l'année 2017, nous avons enregistré une hausse de 382 K€.

4/ Notre épargne brute positive passe de 1.750 K€ en 2017 à 1.865 K€ en 2018. Pour mémoire, cette épargne brute était de 1.832 K€ en 2016, 2.240 K€ en 2015, 1.691 K€ en 2014 et 571 K€ en 2013.

5/ Après le constat d'un retour à une épargne nette positive de 507 K€ en 2014 et après plusieurs années d'une épargne nette négative (- 554 K€ en 2013), les exercices 2015 à 2017 font ressortir une épargne nette nettement excédentaire. Cette épargne nette est de 276 K€ en 2018.

Une épargne nette excédentaire signifie que, par une gestion rigoureuse de nos dépenses et une optimisation de nos recettes d'exploitation, nous pouvons également, après avoir remboursé le capital de la dette, autofinancer une partie de nos investissements.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) établi dès notre arrivée aux commandes de la Ville nous permet d'avoir une politique d'investissement réfléchie et en complète corrélation avec notre capacité de financement et notre trésorerie.

Comme indiqué précédemment, nos 2 principaux axes d'investissement pour cet exercice 2019 seront la revitalisation du front de mer et le réaménagement de la place de l'Eglise avec la remise en forme de notre jardin public. Mais notre investissement ne se limitera pas à ces 2 projets mais se traduira par le travail que nous avons engagé depuis 2014 avec la remise en état et l'entretien des bâtiments municipaux, l'entretien de la voirie communale, le travail mené au quotidien pour le bien-être de nos concitoyens. **En résumé, la seule chose qui compte c'est bien de faire avancer notre Ville.**